Nations Unies E/RES/2018/23*

Conseil économique et social

Distr. générale
7 août 2018

Session de 2018
Point 15 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 24 juillet 2018

[*sur recommandation de la Commission économique pour l'Afrique (E/2018/15/Add.1)*]

2018/23. Nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique

Le Conseil économique et social,

Prenant note de la résolution 959 (LI) en date du 15 mai 2018, dans laquelle la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique a examiné les nouvelles orientations stratégiques de cette dernière, énoncées dans la note de la Secrétaire exécutive intitulée « Nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique : pour une Afrique autonome et transformée – passer des idées à l'action »[1] et a adopté, pour le programme 15, le cadre stratégique et le plan-programme biennal révisés pour l'exercice biennal 2018-2019[2],

Fait siennes les nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique énoncées dans la note de la Secrétaire exécutive intitulée « Nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique : pour une Afrique autonome et transformée – passer des idées à l'action », laquelle est annexée à la présente résolution.

51e séance plénière
24 juillet 2018

---

* Nouveau tirage pour raisons techniques (20 septembre 2019).

[1] E/ECA/COE/37/14/Rev.1.

[2] E/ECA/COE/37/4/Rev.1.

18-12627* (F)

Merci de recycler

Annexe

Nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique : pour une Afrique autonome et transformée – passer des idées à l'action

A. Contexte

1. L'année 2018 marque le soixantième anniversaire de la création de la Commission économique pour l'Afrique. L'occasion se prête à une réflexion sur le rôle à jouer par la Commission, en tant que protagoniste du paysage institutionnel africain, devant les défis que présente le développement du continent. Des avancées notables ont été réalisées au cours des 60 dernières années en vue de surmonter les obstacles au développement, de sorte que les priorités évoluent et de nouveaux défis apparaissent pour le continent. Cet anniversaire offre également une occasion de faire le point sur les réalisations de la Commission et d'anticiper son parcours vers un cap d'où elle pourra répondre aux priorités et aspirations des institutions continentales et de ses États membres. En outre, le Secrétaire général a décidé de faire de la collaboration avec l'Union africaine une priorité, tout comme la nécessité de lier les priorités en matière de développement aux questions de paix et de sécurité. Il faut pour cela repenser le positionnement de la Commission.

2. Le réalignement des activités de la Commission en fonction des exigences des États membres est un élément essentiel de notre réussite et de notre raison d'être. Dans le cadre de l'exécution de son mandat, la Commission s'est livrée à des relevés périodiques de l'état du développement africain, imprimant à sa structure organisationnelle une variété de transformations et de renouvellements qui lui ont permis de rester au diapason des besoins et des aspirations de ses États membres, et de répondre aux exigences et aux difficultés qui se faisaient jour. Au cours de la dernière restructuration, entreprise en 2013, la Commission a réorienté ses programmes pour mieux les adapter au projet de transformation de l'Afrique. Depuis lors, toutefois, les sphères mondiales et régionales ont connu des évolutions marquantes qui appellent aujourd'hui des réformes supplémentaires au sein de la Commission, afin qu'elle puisse s'acquitter efficacement de ses mandats et répondre à l'évolution des besoins de ses États membres. C'est dans ce contexte qu'est proposée la nouvelle réforme.

B. Logique du repositionnement stratégique de la Commission

3. Une décennie après la crise économique et financière mondiale, l'Afrique connaît un nouvel environnement macroéconomique. Les pays qui attiraient d'énormes volumes d'investissements directs étrangers ont vu tarir ces flux. Les pays africains exportateurs de pétrole qui avaient bénéficié de cours pétroliers en hausse ont essuyé de graves revers économiques. L'environnement macroéconomique est également mis à rude épreuve par les changements affectant les politiques intérieures des pays émergents qui, comme la Chine, ont entrepris de rééquilibrer leurs sources de croissance. La croissance économique africaine s'est redressée en 2017, mais elle est encore très en deçà des valeurs à deux chiffres capables de soutenir la transformation structurelle du continent, la réduction de la pauvreté et une prospérité accrue, ainsi que le prévoient l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme de développement durable à l'horizon 2030[3].

4. Les caractéristiques de cette croissance régionale font que d'importants segments de la population restent en proie à la pauvreté et à la vulnérabilité. Les profondes inégalités qui perdurent à travers le continent ont des conséquences économiques, sociales et politiques. À long terme, ces conséquences risquent de compromettre la

[3] Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

croissance économique, la productivité et le développement des marchés, et de créer par la même occasion des conditions favorables au conflit ouvert et à l'agitation sociale, comme ce fut le cas récemment dans certains pays du continent, notamment les pays d'Afrique du Nord qui ont connu le Printemps arabe. On s'accorde de plus en plus à reconnaître la nécessité urgente d'assurer une croissance durable qui profite à tous.

5. L'Afrique ne pourra se développer et évoluer que si elle opère une transformation structurelle et une diversification de ses économies. La structure actuelle de ses exportations de marchandises, dominée par les produits de base non transformés, n'est pas de nature à produire le niveau de développement escompté. Les pays d'Afrique doivent diversifier leurs sources de croissance afin de réduire la vulnérabilité de leurs économies aux chocs endogènes et exogènes.

6. Pour que l'Afrique puisse obtenir les résultats visés par le Programme 2030 et l'Agenda 2063, un changement important s'impose dans la compréhension, le traitement et la création des conditions nécessaires à un environnement macroéconomique porteur de croissance. Ce changement ne doit pas aborder le développement sous l'angle restreint de la stabilisation et de la croissance au sens strict, mais selon une perspective multisectorielle intégrée.

7. L'Afrique doit renforcer ses propres ressources pour s'attaquer aux questions macroéconomiques qui l'empêchent de réaliser une croissance plus équitable et durable. La capacité du continent de surmonter les défis nouveaux et naissants est fonction de sa capacité de stabiliser et de faire croître ses économies, essentiellement en mobilisant ses propres ressources. Pour ce faire, les gouvernements africains doivent mettre en place des systèmes de gouvernance solides, équipés pour appuyer efficacement la gestion du secteur public, mobiliser les ressources nationales, combattre les flux financiers illicites, réformer les politiques fiscales et assurer formellement la vigueur voulue aux acteurs du secteur privé.

8. Pour être en mesure de prospérer dans un environnement mondial changeant et dynamique, les pays d'Afrique doivent absolument se doter de robustes systèmes de gouvernance au sein desquels l'autorité de l'État est perçue comme légitime et le comportement attendu des agents, comme prévisible. La présence de tels systèmes de gouvernance ferait également de l'Afrique un continent attrayant où les gens seraient heureux de vivre, de travailler et d'investir.

9. Le rôle du secteur privé dans le financement du développement de l'Afrique continuera de gagner en importance. Ce secteur peut fournir au continent les moyens novateurs et efficaces dont il a besoin pour se doter des infrastructures et des autres solutions qui lui font défaut. Plus important encore est le fait que, en s'appuyant sur le financement privé, l'Afrique pourra mobiliser les billions de dollars nécessaires à l'accélération de son développement par la diversification de son économie et l'amélioration de sa compétitivité. À cette fin, il faudra mettre en place des marchés financiers performants et créer un environnement favorable au développement du secteur privé, en particulier dans les services et dans les domaines infrastructurels, notamment foncier, agricole et énergétique. En tirant parti du secteur privé, l'Afrique peut repousser les limites de la production des biens et services, se doter d'économies nationales durables, créer des emplois et mettre à profit son dividende démographique.

10. Le niveau de la pauvreté et des inégalités, quelle que soit la manière dont il est mesuré, reste très élevé dans la majeure partie du continent. L'accélération du rythme de réduction de la pauvreté et des inégalités persistantes dans l'ensemble du continent contribuera à la stabilité sociale et politique, stimulera la croissance économique, améliorera la productivité et élèvera les niveaux de vie. Il est de plus en plus urgent de faire en sorte que les politiques mises en œuvre en Afrique soient plus inclusives

et qu'elles répondent aux besoins des personnes les plus vulnérables, notamment des jeunes et des femmes.

11. L'engagement des gouvernements africains à mettre en œuvre le programme d'intégration régionale et, plus généralement, à accélérer l'intégration économique, notamment par la création de la Zone de libre-échange continentale africaine et l'exécution du Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain, se manifeste à une échelle suffisante pour attirer le secteur privé. Ces initiatives, conjuguées à d'autres grands programmes et stratégies, comme le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, le Programme de développement des infrastructures en Afrique, le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique, établissent un cadre essentiel pour attirer et exploiter les investissements du secteur privé, optimiser la production économique et combler les fossés de productivité des économies africaines.

12. Les changements climatiques, l'environnement et la gestion des ressources naturelles offrent des atouts au continent pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La réalisation de nombreux objectifs est directement ou indirectement liée à une gestion durable des ressources naturelles qui soit propice à des économies, des sociétés et des écosystèmes sains. Les efforts que fait l'Afrique pour réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 se heurtent à de graves difficultés dues aux changements climatiques. Le continent doit réellement tenir compte, dans ses mécanismes de planification du développement, de l'atténuation des effets des changements climatiques et de l'adaptation à ceux-ci. Il s'agit là d'un impératif, si le continent veut réduire sa vulnérabilité et renforcer sa résilience aux effets des changements climatiques. Aller de l'avant dans la mise en œuvre des contributions prévues déterminées au niveau national, requise par l'Accord de Paris[4], permettrait aux pays d'Afrique de réduire leurs émissions à l'avenir et de contribuer aux efforts de la communauté internationale visant à lutter contre les changements climatiques. Tout en tirant parti de son patrimoine naturel, des nouvelles technologies et de la mise en place de nouvelles infrastructures, en en faisant des moyens de créer de la richesse et de renverser la tendance à l'épuisement des ressources pour mobiliser celles-ci aux fins du développement de l'Afrique et de la diversification de ses économies, les pays d'Afrique doivent aussi réformer leurs politiques pour renforcer l'économie verte, en favorisant en même temps une intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

13. Les données et les statistiques sont des éléments cruciaux du processus de développement. Un consensus s'est dégagé quant aux aspirations qui doivent être celles du développement africain au regard du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. La mise en œuvre et le suivi de ces deux programmes intégrés doivent pouvoir reposer sur une politique des données instaurant un régime et une architecture efficaces en la matière. Pour mener à bien la révolution des données essentielle à la prise de décisions, à la planification et aux activités de suivi et d'examen afférentes aux deux programmes en Afrique, il faudra affecter des ressources supplémentaires et des capacités renforcées à la collecte, à la conservation, à la mise à disposition et à l'analyse de données fondées sur des systèmes statistiques solides.

14. La contribution de la Commission à l'exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 s'articule autour des trois aspects essentiels de son action, à savoir sa fonction de mobilisation, sa fonction de centre de réflexion et sa fonction opérationnelle, ainsi qu'il est énoncé ci-après :

[4] Voir FCCC/CP/2015/10/Add.1, décision 1/CP.21, annexe.

a) *La fonction de mobilisation* consiste à convoquer, à l'échelle régionale et à des fins spécifiques, des plateformes intergouvernementales et multipartites largement ouvertes à l'appropriation par les États membres, les organismes régionaux et les banques de développement, et permettant de dégager des cadres d'orientation, des normes et des plans d'action concertés en matière de développement, ainsi que de consolider le multilatéralisme aux niveaux régional et sous-régional ;

b) *La fonction de centre de réflexion* est celle d'une institution qui entreprend des études et des analyses multisectorielles favorisant l'intégration des trois piliers du développement durable tout en privilégiant l'apprentissage par les pairs, la pensée originale et la prise de conscience en matière de politique publique, et en stimulant les liens et synergies intersectoriels ;

c) *La fonction opérationnelle* est une fonction de conseil en matière de politique nationale qui se traduit par la fourniture aux États membres, en collaboration avec le système des Nations Unies agissant au niveau national, d'un appui direct, à la demande, dans les domaines se rapportant aux activités normatives et analytiques de la Commission.

C. Processus d'examen

15. Sur la base de l'analyse qui précède, et compte dûment tenu des conditions de développement qui configurent la région et de ses propres mandats, la Commission a entamé en septembre 2017, sous la direction de sa nouvelle Secrétaire exécutive, un exercice de réflexion, de consultation et d'anticipation. Plusieurs examens stratégiques ont été entrepris dans ce cadre, afin de réorienter les activités de la Commission vers un appui efficace à la mise en œuvre et au suivi du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement[5], de l'Agenda 2063, du nouveau Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, et du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

16. Une série de consultations ont aussi été menées avec les parties prenantes, y compris les chefs d'État et de gouvernement, les ministres des finances et de la planification, les ministres des affaires étrangères, les ambassadeurs africains à Addis-Abeba, les organisations partenaires – dont l'Union africaine et la Banque africaine de développement –, les partenaires bilatéraux et les fonctionnaires de la Commission. À l'issue de cet exercice de réflexion et de consultation est apparue la nécessité de réorienter la direction stratégique de la Commission de sorte que celle-ci puisse tirer parti des possibilités qui se présentent, faire face aux défis qui se posent pour l'Afrique, répondre aux besoins de ses États membres et exécuter efficacement ses propres mandats.

D. Pour une Afrique autonome et transformée – passer des idées à l'action

17. La vision de la Commission, qui s'articule autour de la formulation d'idées et d'actions de nature à favoriser l'avènement d'une Afrique autonome, inclusive et transformée, est éclairée par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Sa réalisation repose sur les trois fonctions fondamentales de la Commission, à savoir sa fonction de centre de réflexion, sa fonction de mobilisation et sa fonction opérationnelle.

18. L'objectif général consiste à apporter un appui au continent pour lui permettre de faire face avec efficacité à l'un des défis majeurs qui se dresse devant lui, à savoir

[5] Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

la création d'emplois. Avec plus de la moitié des emplois du continent dans le secteur informel, ce défi revêt une importance particulière sur les plans de la fiscalité et des niveaux de la pauvreté.

19. Pour concrétiser sa vision, la Commission se concentrera sur les cinq orientations stratégiques suivantes :

a) Promouvoir son rôle d'institution du savoir de premier plan en développant le profil de connaissances de son personnel ;

b) Élaborer des orientations macroéconomiques et structurelles pour accélérer la diversification économique et la création d'emplois ;

c) Concevoir et mettre en place des modèles innovants pour les infrastructures et le capital humain, matériel et social, au service de la transformation de l'Afrique ;

d) Proposer des solutions aux problèmes régionaux et transfrontières, en mettant l'accent sur la paix, la sécurité et l'inclusion sociale en tant qu'objectifs intimement liés au développement ;

e) Défendre la position de l'Afrique à l'échelle mondiale et élaborer des solutions régionales en vue de répondre aux questions de gouvernance auxquelles fait face l'humanité.

20. Les orientations stratégiques seront mises en œuvre sur le fondement des programmes de la Commission par les divisions de celle-ci. Dans ses activités, la Commission a l'intention d'aller au-delà de l'accent mis sur le secteur public et d'inclure activement dans ses modalités de fonctionnement et son action des idées et des mesures visant à approfondir et à développer le secteur privé, en particulier le secteur privé national. Cet objectif pourrait être atteint par le recours au secteur privé en tant que moteur d'une production et d'une productivité accrues, créateur d'emplois et source de moyens nouveaux pour financer le développement. La Commission s'emploiera par conséquent à renforcer sa collaboration avec le secteur privé en faveur de politiques tendant à créer un environnement propice à celui-ci.

21. La Commission travaillera également en collaboration avec les États membres aux aspects tant normatifs que pratiques de leur édification étatique, par la mise en place de solides systèmes de gouvernance, notamment en mettant davantage l'accent sur les questions de vulnérabilité, de risques et de capacités dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit, dans le but d'en renforcer la résilience et, partant, d'y prévenir de nouvelles crises.

22. Au vu des aspirations qui précèdent, les sous-programmes de la Commission devront donc être revus compte dûment tenu des avantages comparatifs et des priorités programmatiques de celle-ci. En conséquence de quoi son programme de travail général s'agencera autour des neuf sous-programmes interdépendants et complémentaires que voici :

a) *Macroéconomie et gouvernance.* Ce sous-programme sera élargi pour englober le traitement des questions de gouvernance économique en tant qu'aspect essentiel du développement économique et aura pour objectif d'aider les États membres africains dans les efforts qu'ils font pour accélérer leur transformation économique et leur développement inclusif ;

b) *Intégration régionale et commerce.* Ce sous-programme sera axé sur l'objectif central d'une coopération et d'une intégration régionales efficaces entre les États membres, appuyant les efforts visant à approfondir les marchés régionaux, à stimuler le commerce intra-africain et mondial, à accélérer l'industrialisation et à faire face aux défis de la transformation structurelle ;

c) *Développement du secteur privé et financement.* La réussite du secteur privé demeure la voie principale de la création d'emplois, soit le plus grand défi auquel font face tous les États membres de la Commission. Aussi ce nouveau sous-programme aura-t-il pour objectif d'aider ces derniers dans les efforts qu'ils font pour stimuler la création d'emplois ainsi qu'une croissance et une transformation économiques soutenues en tirant parti de la contribution et des ressources du secteur privé et en mettant l'accent à cet égard sur l'accroissement de l'investissement de ce dernier dans l'agriculture et l'agroalimentaire, l'infrastructure, l'énergie et les services, sur la promotion des financements innovants pour le développement des marchés de capitaux, sur la mise en place de conditions permettant d'attirer des investissements et sur l'instauration d'un environnement plus propice aux affaires ;

d) *Données et statistiques.* Ce sous-programme poursuivra ses activités destinées à améliorer la production, la diffusion et l'utilisation de données et de statistiques africaines de grande qualité et comparables, mettant la connaissance des faits au service de la prise de décisions, de la planification, de l'exécution, du suivi et de l'établissement de rapports dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il aidera également les pays à se doter de nouvelles techniques en matière de données, en particulier les mégadonnées et la biométrie, afin d'accélérer la prise de décisions et l'appréciation des résultats au regard des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 ;

e) *Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles.* Ce sous-programme aura pour rôle essentiel d'appuyer la bonne gestion des ressources naturelles du continent, la réduction des effets néfastes des changements climatiques par l'adoption de transitions écologiques et d'un développement résilient à ces changements, et l'exploitation des nouvelles techniques dans la perspective d'un développement durable ;

f) *Égalité des genres et autonomisation des femmes.* Ce sous-programme portera sur les questions émergentes qui ont une incidence sur la situation des femmes et des filles africaines, tout en visant à promouvoir et à appuyer les activités des États membres tendant à réaliser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ;

g) *Activités sous-régionales de développement.* L'exécution de ce sous-programme sera confiée aux cinq bureaux sous-régionaux – Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord et Afrique australe – qui, forts de leurs spécialisations thématiques individuelles, seront équipés pour aborder plus efficacement les problèmes de développement auxquels font face les États membres au sein de leurs sous-régions respectives ;

h) *Développement et planification économiques.* Ce sous-programme sera renforcé pour améliorer la gestion du secteur public et la planification du développement à l'appui de la transformation structurelle des États membres ;

i) *Pauvreté, inégalité et politique sociale.* L'objectif de ce sous-programme sera précisé afin de tendre à la réalisation, en toute équité, du développement humain et social pour tous en Afrique.

23. Les modalités d'exécution seront alignées sur le rôle de la Commission en tant que centre de réflexion sur les politiques se consacrant à des activités de recherche et d'analyse multisectorielles en fonction des trois piliers du développement durable. Elles seront également conformes à la vocation de la Commission en tant qu'instance mobilisatrice de plateformes et de forums intergouvernementaux, tels que le Forum régional africain pour le développement durable, tendant à l'échange de solutions, à la promotion de l'apprentissage par les pairs et à la formulation d'une voix africaine commune à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine sur la scène mondiale. Enfin, les modalités

d'exécution seront guidées par la mission de développement des capacités de la Commission, laquelle consiste notamment à appuyer les États membres (par la sensibilisation aux enjeux des politiques, la recherche de consensus, l'appui technique et les services consultatifs, ainsi que les mesures de formation) dans les efforts qu'ils déploient pour appliquer les accords, traités, normes et règles auxquels ils ont souscrit sur le plan international.

24. Les cinq bureaux sous-régionaux de la Commission se spécialiseront dans certains domaines, ce qui leur permettra de traiter plus efficacement les sujets de préoccupation et les problèmes de développement auxquels se heurtent les États membres dans leurs sous-régions respectives. Les capacités et les ressources de l'Institut africain de développement économique et de planification seront encore renforcées afin que les États membres puissent bénéficier de la formation et de l'appui nécessaires à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

E. Principaux changements programmatiques

25. Il est prévu d'apporter les changements ci-après aux programmes de la Commission :

a) *Sous-programme 1.* L'accent mis antérieurement sur la politique macroéconomique sera élargi pour inclure les questions de gouvernance économique et l'appui au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, qui relevait auparavant du sous-programme concernant le développement des capacités. Les travaux précédemment menés relativement au financement et au secteur privé dans le cadre de ce sous-programme relèveront désormais du nouveau sous-programme sur le développement du secteur privé et le financement ;

b) *Sous-programme 2.* Les domaines thématiques tels que les infrastructures, la sécurité alimentaire et l'agriculture, ainsi que la gestion des terres, sont regroupés sous la rubrique du développement du secteur privé et du financement, tandis que l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique[6], qui relevait auparavant du renforcement des capacités, fera désormais partie intégrante du sous-programme ;

c) *Sous-programme 3.* Vient d'être créé le nouveau sous-programme 3, sur le développement du secteur privé et le financement. Il a pour objectif d'aider les États membres à stimuler la création d'emplois ainsi qu'une croissance et une transformation économiques soutenues en tirant parti de la contribution et des ressources du secteur privé et en mettant l'accent à cet égard sur l'accroissement de l'investissement du secteur privé dans l'agriculture et l'agroalimentaire, l'infrastructure, l'énergie et les services, sur la promotion des financements innovants pour le développement des marchés de capitaux, sur la mise en place de conditions permettant d'attirer des investissements et sur l'instauration d'un environnement plus propice aux affaires ;

d) *Sous-programme 4.* Ce sous-programme porte désormais le titre « Données et statistiques », mais son champ reste inchangé ;

e) *Sous-programme 5.* L'ancien sous-programme 3, appelé « Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique », est devenu le sous-programme 5 et porte désormais le titre « Changements climatiques, environnement et gestion des ressources naturelles ». L'accent mis sur les innovations et la technologie en tant que vecteurs de développement sera recalibré afin d'appuyer toutes les activités de programme. Le renforcement des capacités, qui constituait l'ancien sous-programme 5, n'est plus un sous-programme en soi, car tous les autres

[6] A/57/304, annexe.

sous-programmes comportaient l'exercice des fonctions en cause. Par souci d'efficacité et en vue d'une meilleure appropriation, les activités de la Commission en matière de développement des capacités seront concrètement intégrées en tant que fonction permanente essentielle dans tous les sous-programmes, ce qui assurera une meilleure transmission des connaissances grâce à la concertation en matière d'orientations, aux services consultatifs et à l'assistance technique dans un cadre unique ;

f) *Sous-programme 6.* Bien que le domaine de ce sous-programme n'ait pas changé, son titre a été modifié, passant de « Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement » à « Égalité des genres et autonomisation des femmes », en raison de l'évolution des priorités ;

g) *Sous-programme 7.* Les cinq éléments du sous-programme 7 concernant les activités sous-régionales pour le développement seront redéfinis pour couvrir certains domaines thématiques en fonction des priorités sous-régionales des États membres et des compétences de la Commission ;

h) *Sous-programme 8*. Le titre du sous-programme a été légèrement modifié pour passer de « Planification et administration du développement » à « Développement économique et planification », son champ restant toutefois inchangé ;

i) *Sous-programme 9.* Ce sous-programme continuera à couvrir le développement social comme auparavant, mais sa portée sera étendue pour mettre un accent particulier sur la pauvreté et les inégalités.

F. Conclusion et voie à suivre

26. Le repositionnement de la Commission est entrepris en réponse à l'évolution des dynamiques mondiale et régionale, qu'il s'agisse du nouvel environnement macroéconomique africain, des cadres de développement à l'échelle du monde et du continent, ou des réformes envisagées par l'Organisation des Nations Unies. Les orientations stratégiques et priorités programmatiques proposées, telles qu'elles sont présentées en ces lignes, sont le fruit de consultations approfondies avec un large éventail de parties prenantes, y compris la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, la Commission de l'Union africaine et le secteur privé.

27. La mise en œuvre de ces propositions permettra à la Commission économique pour l'Afrique de gagner en efficacité et en efficience pour servir le reste de l'Organisation des Nations Unies, ses États membres et les institutions régionales. Elle lui permettra également d'emboîter pleinement le pas au Secrétaire général dans la réforme du Secrétariat et l'accent mis sur la collaboration avec l'Organisation. Elle devrait enfin lui donner les moyens de s'aligner sur le continent et les États membres et de mieux les appuyer en mettant à profit les synergies internes et en passant des idées à l'action pour une Afrique autonome et transformée.